



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 23/10/2015

Référence
2015_10_21

Objet de la délibération
Convention de mutualisation avec le GIP Brest terres océanes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	20	30

Date de la convocation
15/10/2015

Date d'affichage
15/10/2015

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 23 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de Brest métropole sous la présidence de TALARMIN André.

Présents : Mmes : BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard, GOULAOUIC Pascal, LORCY Armel

Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. PICHON Ronan, ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno GODEBERT Viviane à M. TALARAMIN André, BALCON Claudie à M. GOULAOUIC Pascal, MM : FAYRET Thierry à M. NEDELEC Yohann, OGOR Pierre à Mme BRUBAN Claudine, RIOUAL Bernard à Mme BELLEC Claude, PLUCINSKI Michel à M. LORCY Armel, LARS Roger à M. MOYSAN Daniel

Excusé(s) : Mmes : FORTIN Laurence, QUIGUER Tifenn MM : CUILLANDRE François, Président CAP Dominique, GOURVIL Armel, KERMAREC Charles, MASSON Alain, MOAL Gurvan, PELLICANO Fortuné, LINCOLN Andrew, TALARMAIN Roger, RAMONE Louis

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaële, MM CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

A été nommé(e) secrétaire : LECLERC Patrick

Objet de la délibération : Convention de mutualisation avec le GIP Brest terres océanes

Depuis l'emménagement au 18 rue Jean Jaurès à Brest en juin dernier, le Pôle métropolitain partage le 4^{ème} étage avec le GIP Brest terres océanes.

Dans un souci d'économie et de bonne organisation, le Pôle métropolitain et le GIP Brest terres océanes ont choisi de mutualiser une partie de l'équipement nécessaire à leurs activités.

Certaines prestations ont été nécessaires à l'arrivée du Pôle métropolitain dans les locaux, et ont également préparé l'arrivée du GIP Brest terres océanes.

L'objet de la convention, ci-annexée, est de fixer les conditions de la mutualisation de matériel et de services entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et le GIP

Accusé de réception

029-200033736-20151026-2015_10_21-DE

Reçu le : 26/10/2015

Publié le : 26/10/2015

Brest terres océanes.

- Il est proposé au comité syndical :
 - d'approuver les dispositions contenues dans cette convention,
 - et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

Décision du comité syndical :

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent les dispositions contenues dans cette convention,
- autorisent le Président ou son représentant à signer la convention.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 26 octobre 2015



François CUIILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20151026-2015_10_21-DE

Reçu le : 26/10/2015

Publié le : 26/10/2015